

EDITO

Le mot  
du Président



## ENGAGEMENT STSM PROJET RÉGIONAL - ACTIONS DE PROXIMITÉ RÉALITÉ DE TERRAIN & PRÉVENTION

Le récent rapport Lecocq visant à alimenter les discussions des partenaires sociaux sur la possible refonte du système de prévention français, dénonce très justement l'une de ses principales faiblesses : son incapacité à produire des indicateurs permettant d'apprécier son efficacité.

Les Services de Santé au Travail de la Région Bretagne, conscients de cet état de fait, se sont mobilisés depuis deux ans déjà sur un projet de système informatique commun : "Data Bretagne 2020".

Ce projet régional, unique en France, a pour objectif d'harmoniser et d'enrichir les pratiques des SST bretons, mais aussi de garantir la fiabilité des données informatiques recueillies. Il doit permettre, dans chaque service, une numérisation sécurisée des dossiers médicaux Santé Travail [DMST] et une traçabilité des actions de prévention réalisées au profit des entreprises. Sur le plan régional, il doit rendre possible la consolidation des données numériques et l'émergence de diagnostics et d'indicateurs pertinents pour la construction d'un Plan Santé Travail adapté aux spécificités de la population active de notre région. C'est dans ce cadre que le STSM, Service-Pilote, a procédé à la première migration de données digitales début juin 2018 et expérimente depuis ce nouveau logiciel partagé.

Quels que soient les effets de la potentielle nouvelle réforme à venir sur la restructuration de la gouvernance des organismes de prévention, le cap de l'évolution des missions est maintenu vers la nécessité de développer une culture de prévention auprès des entreprises.

D'ores et déjà, votre STSM s'y emploie en vous proposant d'adhérer à des actions collaboratives sur l'évaluation des risques et en accompagnant certains secteurs d'activité ciblés sur des problématiques Santé-Travail spécifiques. Ces actions proches du terrain vous sont présentées ci-après.

Bonne lecture !

J.L FAVRE



Projet régional réunissant 10 Services de Santé au Travail bretons : une initiative unique en France.

### SOMMAIRE

#### Dossier spécial :

Prévention de l'usure professionnelle dans le secteur de l'aide à domicile.

Page 2

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Page 3

#### Actualités du Service :

Rencontre Prévention du 22.11.2018 : un nouveau format.

Page 4

Responsable de publication : Jean-Luc FAVRE  
Conception/Rédaction : Marc LE BERRE,  
Ketty MAILLARD, Katell HAMON.  
Conception/Mise en page : Gwenaëlle TELLIER

Pour nous contacter : [administration@stsm35.fr](mailto:administration@stsm35.fr)  
Tél : 02.99.81.12.22 - Fax : 02.99.82.07.05

Pour s'informer sur notre actualité : [www.sante-travail-saint-malo.org](http://www.sante-travail-saint-malo.org)



A C T I O N

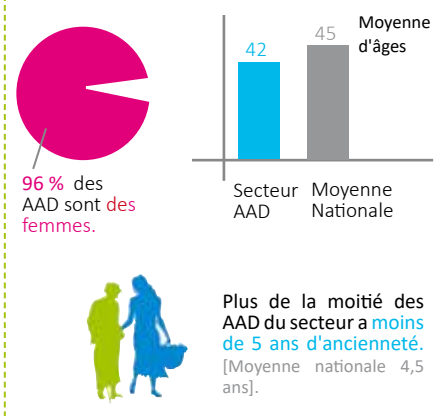
# PRÉVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE

## Dans le secteur de l'aide à domicile

Élaboré à partir du diagnostic santé des populations du territoire, le deuxième Plan Santé Travail breton (2016-2020) a fait de la prévention de l'usure professionnelle l'une de ses priorités, en ciblant la population des aides à domicile (hors secteur du soin) particulièrement exposée au phénomène. Cette démarche, associant plusieurs services de santé au travail bretons dont le Service de santé au travail de Saint-Malo, a démarré au niveau régional en 2015 sous l'égide de la DIRECCTE et de la CARSAT.

Le STSM a identifié sur son territoire plus d'une vingtaine de structures répondant aux critères du projet. Celles-ci emploient environ 750 salariés dont plus de 650 aides à domicile. Parmi les trois secteurs d'exercice retrouvés (public, privé et associatif), le secteur associatif, le plus représenté est aussi le plus gros pourvoyeur d'emplois d'aides à domicile.

Le secteur de l'AAD du Pays de Saint-Malo en quelques chiffres :



Après une première phase d'ingénierie régionale, la démarche de prévention de l'usure professionnelle a été initiée au STSM en septembre 2017 en présence des 26 entreprises identifiées sur le secteur. Les interventions dans les structures ont débuté dès le mois de mars 2018, organisées sur le mode de sensibilisations collectives des salariés faisant suite à des rencontres avec la direction et l'encadrement. L'objectif était de créer un espace de débat participatif centré sur le travail réel des intervenants et ses contraintes.

Un bilan intermédiaire, réalisé en juin dernier lors d'une matinale prévention dédiée, a donné lieu au témoignage de deux structures impliquées : l'ADMR<sup>3</sup> du Pays de Combourg et l'ADMR de Pleine-Fougères. Les dirigeants de ces structures ont fait part d'un retour globalement très satisfaisant de leurs salariés à propos de la démarche. Pour les aides à domicile, ces sensibilisations ont été l'occasion de partager diverses expériences de situations difficiles, mais aussi de relater les stratégies mises

en place pour y faire face. De tels modes opératoires, souvent issus de l'expérience, constituent autant d'outils pouvant être déployés au cours de situations de travail futures par les salariés novices. Ainsi, en plus des échanges qu'elle aura suscité au sein du collectif, la démarche encourage l'appropriation de nouveaux savoir-faire opérationnels dans la prise en charge des usagers. Elle concourt donc également à la professionnalisation des intervenantes.

Le retour de Véronique Ferron (Assistante Prévention) et d'Hélène Thomas (Infirmière Santé Travail) du STSM, ayant animé en binôme certaines sensibilisations, a été également très positif. Le temps de présence consacré dans les structures, précédant les sensibilisations, leur a permis d'en appréhender le contexte et de personnaliser l'intervention. Si la gestion du temps a été parfois difficile compte tenu de la richesse des échanges, pour autant, ceux-ci ont été dynamiques et très constructifs. Lors des sessions, il a notamment été mis en avant l'importance de la bonne utilisation des cahiers de liaison comme outils de transmission. De même, l'envie de pérenniser ces rencontres dans un but de partage des pratiques a été unanimement exprimé. Par ailleurs, les aides à domicile ont été très surprises de la sinistralité AT MP de leur activité, surtout en comparaison avec d'autres secteurs comme le bâtiment ou l'agro-alimentaire. La neutralité des professionnels du STSM a permis de recueillir une parole dépassionnée, d'objectiver les discours du collectif et de présenter un plan d'action argumenté aux directions.

Suite à la matinale, de nouvelles entreprises d'aide à domicile ont souhaité s'inscrire dans le projet. Aujourd'hui, elles sont une dizaine à s'y être engagées. Le bilan de la réalisation est très positif : 33 sessions de sensibilisation ont eu lieu auprès de 252 intervenantes à domicile. À ce jour, une vingtaine de réunions est programmée entre la fin d'année 2018 et le début de 2019.

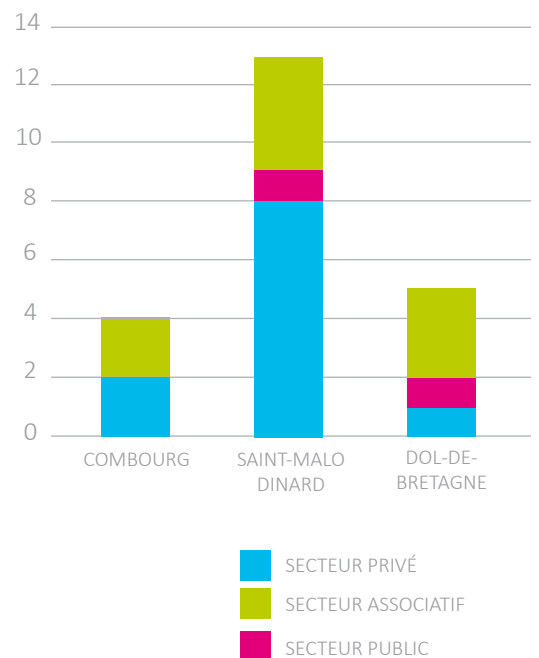
Plusieurs restitutions de plans d'actions, validés avec les aides à domicile, ont été réalisées auprès des dirigeants. L'objectif de porter la parole de ces professionnelles auprès de leur direction grâce à une démarche participative en co-construction avec le service est atteint : la parole libérée a été entendue. Dans le prolongement de ces restitutions, le STSM a été sollicité par plusieurs structures afin de les accompagner dans la mise en place des plans d'actions proposés.



### Qu'est-ce que l'usure professionnelle ?

Selon Serge Volkoff,<sup>1</sup> « L'usure correspond à un processus d'altération de la santé dans une ou plusieurs de ses dimensions (physique, psychologique, psychique, sociale).<sup>2</sup> » Ainsi, l'usure professionnelle « renvoie à la question du cumul de situations de contrainte qui, dans le temps, conduirait à une transformation de l'état de santé ». Tous les secteurs et tous les âges peuvent être affectés par ce phénomène.

TYPOLOGIE DES STRUCTURES AAD SUR LE PAYS DE SAINT-MALO



<sup>1</sup> Serge Volkoff, ergonomiste et statisticien - CEE/CREAPT

<sup>2</sup> Source : Serge Volkoff, séminaire de l'ANACT (2010)

<sup>3</sup> ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

# EVALUATION

## DES RISQUES PROFESSIONNELS

### Le DUERP

**Obligation réglementaire en France depuis 2001**, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) doit être réalisé dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur activité. Mais ce n'est pas seulement une obligation administrative ! **Le DUERP est la première étape de la démarche de prévention, et doit donner lieu à la mise en place d'un plan d'actions de réduction des risques dans l'entreprise.**

#### LA DÉMARCHÉ



#### LES PIÈGES À ÉVITER...

- **Ne réalisez pas votre DUERP comme une formalité sommaire** en réponse à l'obligation réglementaire. S'il est voué à être relégué au fond d'un tiroir, où est l'intérêt ?
- **N'utilisez pas un outil générique et pré-formaté** (type grille ou check-list) ne permettant pas la prise en compte des spécificités de chaque situation de travail.
- **Ne sous-traitez pas la réalisation de votre DUERP à une entité extérieure**, car les phases d'analyse et de retranscription sont essentielles pour vous approprier la démarche et l'outil, ainsi que pour comprendre les enjeux de vous engager dans les actions de prévention définies.

#### LES POINTS FORTS À PRIVILÉGIER...

- Faire de votre DUERP :**
- **un outil compréhensible par tous** dans votre entreprise pour fédérer les équipes.
  - **l'outil central de la prévention** dans votre entreprise, servant de fil rouge pour élaborer le plan de formation de votre personnel, les consignes de sécurité aux postes de travail, l'accueil sécurité de vos nouveaux embauchés, etc.

#### LA VALEUR AJOUTÉE DU DUERP ...

Par la **maîtrise des risques** et la **réduction des accidents du travail et maladies professionnelles**, le chef d'entreprise préserve l'intégrité physique et morale de ses salariés. Il optimise le **bien-être au travail**, améliore le **dialogue social** et renforce la **cohésion** au sein de l'entreprise. Outre la diminution des coûts liés à la sinistralité, **l'organisation et les performances globales de l'entreprise s'en voient alors améliorées**. Enfin, des emplois de qualité seront créés par l'amélioration des conditions de travail. **L'image de l'entreprise et de la profession en sera valorisée, et favorisera le recrutement.**

#### Qu'est-ce que le DUERP ?

**Le DUERP est la formalisation des résultats de l'évaluation des risques dans l'entreprise.** Le choix du support est libre. Il doit simplement être adapté aux particularités de l'entreprise afin de le rendre opérationnel en tant qu'outil à la décision.

Concrètement, **il inventorie, analyse et hiérarchise les risques auxquels sont exposés les salariés selon leur activité, dans chaque unité de travail.** Il offre, de ce fait, un panorama des risques à la fois pratique et détaillé, permettant de mettre en évidence les mesures de prévention à engager pour réduire ces risques et améliorer les conditions de travail (d'ordre technique, humain et organisationnel). Actualisé régulièrement (au minimum annuellement), il permet alors de suivre la démarche de prévention engagée dans l'entreprise.

#### Qui réalise le DUERP ?

**L'employeur** est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés. C'est à lui qu'incombe de réaliser l'évaluation des risques et d'établir le DUERP.

En pratique, et pour que la démarche soit pérenne, cela nécessite un engagement fort de l'employeur, la mise en œuvre de toutes les compétences de l'entreprise et la participation active des salariés. Les réseaux de prévention (SST, CARSAT, OPPBTP, ARACT) peuvent également venir en appui.

**Le STSM, votre service de santé au travail, peut vous accompagner dans votre démarche.**

**Demandez conseil à votre Équipe Santé Travail.**

→ plus d'infos :  
[www.sante-travail-saint-malo.org](http://www.sante-travail-saint-malo.org)

M  
S  
T  
S  
U  
T  
C  
A

**La prochaine Rencontre Prévention du STSM** se déroulera, cette année, sous un format journée, afin de proposer à nos entreprises adhérentes de multiples activités thématiques.

Conférence, ateliers, forum d'exposants, seront l'occasion de promouvoir la santé et la sécurité au travail au travers de rencontres professionnelles, d'échanges et de partage d'expériences.

Pour de plus amples informations sur notre évènement, connectez-vous sur notre site Internet :

[www.sante-travail-saint-malo.org](http://www.sante-travail-saint-malo.org)

# JOURNÉE PRÉVENTION

« ÉVALUATION des risques professionnels »

**Jeudi 22 Novembre 2018**

**8h30 - 17h00**

Salle socio-culturelle  
**LE PHARE**  
Rue du Lac  
35350 SAINT-COULOMB

**ENTRÉE GRATUITE**  
Sur inscription

E  
M  
M  
A  
R  
A  
P  
R  
O  
G  
R  
A  
M  
M  
E

8h30  
8h30 - 17h00  
  
9h00 - 10h30  
  
10h45 - 12h00  
  
13h30  
14h00 - 16h30

**ACCUEIL**  
**FORUM D'EXPOSANTS**

**ATELIER 1** : Le document unique  
**ATELIER 2** : Les gestes d'urgence en entreprise

**ATELIER 1** : Le document unique  
**ATELIER 2** : Les gestes d'urgence en entreprise

**ACCUEIL**  
**CONFERENCE** : " L'évaluation des risques dans l'entreprise - DUERP - Risque routier - Cas particulier des RPS... "

Employeurs, salariés, partenaires...  
Inscrivez-vous sur :  
[www.sante-travail-saint-malo.org](http://www.sante-travail-saint-malo.org)

**Contact STSM**  
Gwenaëlle TELLIER  
Chargée de communication

Tél. : 02.99.81.12.22  
Mail : [gtellier@stsm35.fr](mailto:gtellier@stsm35.fr)